



DECISION DU MAIRE
(Délégation Article L 2122.22)

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**FIXATION D'UN TARIF POUR L'INSTALLATION DE COMMERÇANTS A
L'OCCASION DE LA MANIFESTATION INTITULÉE « SAVOUREZ CLERMONT »**

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT L'HÉRAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L 2122.22 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L. 2125-1 et suivants et les articles R. 2122-1 et suivants ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code de l'environnement ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé ;

CONSIDERANT que la commune de Clermont l'Hérault organise, en collaboration avec des partenaires économiques du territoire, une manifestation intitulée « Savourez Clermont » le dimanche 15 octobre 2023 à l'Espace des Dominicains, afin de valoriser les produits du terroir ;

CONSIDERANT l'intérêt communal de favoriser l'organisation d'activités et animations sur la Commune ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer le tarif applicable pour l'installation de commerçants à l'occasion de cette manifestation ;

DECIDE

Article 1^{er} :

La redevance pour l'installation d'un stand à l'occasion de la manifestation intitulée « Savourez Clermont », se déroulant le dimanche 15 octobre 2023, est fixée comme suit :

- Forfait de 20 € pour la manifestation, fourniture d'électricité incluse.

Article 2 :

L'attribution des emplacements sera effectuée par les agents municipaux en charge de l'organisation des festivités.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, les agents communaux chargés de la gestion du domaine public, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Lodève.

Fait à Clermont l'Hérault, le 26 juillet 2023.

Le Maire,

Gérard BESSIERE